

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 6

Artikel: La meule et le pétrin
Autor: L.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le pamphlétaire du Port-de-Pully.

C'ÉTAIT, il y a quinze jours, l'anniversaire de la révolution vaudoise de 1798. Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler à ce propos qu'au nombre des ouvriers de notre émancipation se trouvait un savant bernois, François-Samuel Wild, qui fut directeur des salines de Bex ou, comme on disait alors, « capitaine des mines », et auquel on doit divers ouvrages de minéralogie. En janvier 1798, Wild renonça à sa bourgeoisie bernoise et acquit les droits de citoyen vaudois. L'assemblée de la Représentation nationale le compta au nombre de ses membres. On le vit même porter les armes contre son pays natal, dans l'expédition des Ormonts. Wild mourut en 1802 au Port-de-Pully. C'est là qu'il écrivit, le 20 février 1798, un pamphlet intitulé : *Adresse aux Bernois honnêtes et susceptibles de raison*. Il ne s'y montre pas tendre pour les patriciens des bords de l'Aar. Qu'on en juge :

Bernois ! j'ai demeuré très peu de temps parmi vous ; mais j'ai vu combien vos gouvernans ont tâché d'avilir vos âmes. Sortez, au nom de la liberté helvétique, de cette léthargie honteuse, et rompez sans retard les restes de ces liens indignes où l'on vous retient...

Je ne veux pas vous parler ici de toutes les avanies qu'on nous a fait avaler à longs traits ; mais je dois au moins vous rappeler vos promotions dans les Deux-Cents. Quelles profondes combinaisons d'iniquités accumulées ! Quelle affreuse dépravation de mœurs ! Quelle sordide et impudente vénalité ! Quels parjures infâmes prémédités de longue main ! Vous les savez tous, Bernois ! On parlait sans la moindre retenue de la vente ou, comme on disait par politesse, de l'arrangement pris pour les nominations. On vendait les chapeaux avec ou sans bonnet, et souvent cela occasionnait les marchés les plus étranges.

Wild donne ici des éclaircissements sur ces marchés :

Un conseiller ou seizerier donnait par un arrangement stipulé sa nomination. On appelait cela donner un chapeau, parce qu'on envoyait au nommé un chapeau de velours, à bord abattu et à tête étriquée. Lorsque l'électeur avait une fille, on stipulait la dot de cette fille sur les moyens et la chance du nommé. En 1795, la fille du conseiller L. fut à l'encaus jusqu'au dernier moment. On estimait une nomination de 20 à 30,000 livres, mais souvent elle montait plus haut.

Plus loin, Wild apostrophia Leurs Excellences au sujet d'une ordonnance qui consterna les vignerons vaudois :

Gouvernans bernois ! vous avez aliéné presque tous les cœurs par mille mesures extravagantes. Une des mesures les plus extravagantes a été votre mandat sur le vin. Vos Allemands vous avaient demandé l'entrée des vins étrangers, et vous allâtes au-devant de leurs vœux avec une rare impudence, en défendant la sortie des nôtres. Ici votre sceptre n'était pas de fer, il était de plomb ; et l'indignation des gens de La Vaud l'a fondu. Où vous a prié avec instance de révoquer ce mandat. Vous avez trouvé que c'était

contre votre dignité. Dignité ! Quelle dignité de perdre un si beau pays et de se perdre soi-même ! N'y aurait-il pas eu plus de dignité, comme je l'écrivais à un de vos sénateurs, de faire acheter du vin et de perdre dessus, en le revendant aux Allemands, comme on avait fait avec le pain, que d'affamer les vigneronns, trop fidèles à des gens qui ne le méritaient pas ?

Ici Wild cite un souvenir personnel :

Je dîuai l'automne dernier avec un stupide membre du Deux-Cents, en grande compagnie. On parla du mandat du vin, et je ne pus m'empêcher de lui témoigner combien je le trouvais odieux. Cet homme soutint ce mandat, soutint que le vin était une denrée de première nécessité. — Pour vous, sans doute, dis-je ; si vous connaissiez, repris-je, la misère où ce malheureux mandat jette les pauvres gens de La Vaud ! — Oh ! je ne les plains pas, je ne les plains pas, répondit mon indigne...

Wild, comme directeur des Salines, fut en butte aux plus noires machinations de certains membres du gouvernement bernois, qui irritaient ses opinions sur la liberté et l'égalité :

On a peine à en croire ses yeux, mais j'ai les actes en mains, qui prouvent qu'on envoya, à la fin de janvier 1794, de la part de la majorité de la direction des Salines, un homme le plus directement intéressé qu'il fût possible à la destruction des nouvelles Salines que j'avais fait bâtir, afin d'effectuer cette destruction, et que s'il n'y a pas réussi au gré de la faction dont il tenait sa mission, ce ne fut pas sa faute... Les Salines résistèrent au feu qui les menaçait ; mais cette mission coûta en quelques jours 4000 livres, sans parler des suites... J'en fus quarante-huit jours aux portes de la mort, de chagrin et d'indignation.

Le « capitaine des mines » eut à souffrir particulièrement des tracasseries du conseiller Manuel ; aussi ne le ménage-t-il pas :

Cet homme a fait croire à Berne que la taquinerie était le synonyme de l'économie. En voici un trait : il écrit un jour au secrétaire des Salines qu'« il avait observé que, depuis quatorze ans, lui, secrétaire, avait mis à compte deux crutz pour aiguillage de canifs ; cela, dit-il, est un abus intolérable ». Voilà l'homme ! Et moi, je vous prouverai, citoyen conseiller, que depuis la moitié de ce temps, vous avez coûté par vos manœuvres et votre incapacité plus de 100,000 livres de capital à l'Etat.

Ce trait-là, le pamphlétaire le cite en passant. Il ne tarde pas à revenir au point qui lui tient à cœur : l'affondrement du régime oligarchique et l'avènement de la République une et indivisible.

Citoyens bernois ! Vos maîtres vous disent qu'ils veulent s'enterrer sous les ruines de leur patrie. Laissez-les s'enterrer s'ils veulent ; je comprends leur honte, leur confusion, leur désespoir ; je comprends encore qu'une mort douce, par une dose d'opium, par exemple, pourrait convenir à plusieurs ; mais ne soyez pas assez fous de vous enterrer avec eux et

pour eux ! Vivez au contraire pour être Helvétiens, libres et égaux !

Le pamphlet se termine ainsi :

Bernois ! remarquez, et cela est bien remarquable, comme la Providence assiste les Vaudois dans leur marche vers la liberté. Elle s'est établie sans le moindre désordre et sans la moindre violence. Tous les obstacles sont tombés à la fois, et les secours les plus inattendus se sont trouvés comme par enchantement. Les obstacles que vos Manuel ont mis à mes progrès dans les mines de sel ont disparu avec leur perfide influence ; le roe de sel a paru au moment où leur pouvoir a cessé. Mes persécuteurs à Berne m'ont fait, grâce au ciel, exclure trois fois de votre Deux-Cents ; mes amis ici m'ont élu aussitôt membre de la Représentation nationale, sans la moindre démarche de ma part. Ceux qui voulaient m'étouffer à Berne, sous le poids de leur despotisme, y sont aujourd'hui écrasés sous celui de leur crime. Réfléchissez t

FRANÇOIS-SAM. WILD.

Port-de-Pully, le 20 février 1798.

Cruelle énigme. — Un monsieur, voulant éprouver l'honnêteté des gens, répartit une certaine somme dans six portemonnaies. Dans chacun de ceux-ci était une carte portant le nom et l'adresse du propriétaire.

Puis les portemonnaies furent semés dans divers endroits de la ville : jardins, rues, même dans des magasins.

Deux jours après, cinq portemonnaies étaient revenus au propriétaire. Tous lui furent rapportés par des femmes.

Le sixième ne revint pas.

Aurait-il été retrouvé par un homme ?

Le bon vieux temps. — A la table ronde du café "", où se rencontrent chaque soir des médecins, des avocats, des professeurs, des maîtres d'école, etc., on parle un jour, — comment cela se fait-il ? — de la résurrection de Lazare.

— Ce n'est pas à notre époque, dit quelqu'un, que l'on verrait comme cela les morts se relever de leur tombeau !

— Ah ! non, exclame le docteur "" ; la médecine a fait bien trop de progrès.

La meule et le pétрин.

Nous recevons la lettre que voici :

Morges, février 1907.

Mon cher *Conteur*,
TU sais que, tout récemment les meuniers et les boulangers se sont réunis ici pour discuter de leurs intérêts.

A ce propos, voici un passage de la lettre de franchises, accordées, en 1359, par Amédée de Savoie, à la ville de Morges.

« Le boulangier ne devra faire de pain que deux deniers sur la coupe outre son capital. Le meunier doit moudre trois muids pour une coupe. Le fournier doit cuire la coupe pour un denier et il doit

porter les ways⁴ d'un bout et celui duquel est la pâtre de l'autre bout, ou bien il les doit conduire. Tous doivent moudre au moulin du seigneur et cuire à son four, ou aux fours et aux moulins qui sont tens de lui en ferme, selon la coutume, et ils doivent attendre pendant un jour et une nuit, et après cet espace ils pourront moudre et faire au four où il leur plaira, etc. Le boulanger doit au seigneur par chaque année deux sols et un denier payables à la St-André et le seigneur toutes les fois qu'il verra que le pain ne sera pas suffisant (de grosseur convenable) il le pourra prendre et le montrer aux bourgeois et si ceux-ci disent que le pain n'est pas suffisant le Seigneur le pourra rompre et le donner aux pauvres. »

Suit une quantité de dispositions concernant les bouchers, cordonniers et « carbatiens », celles relatives à ces derniers sont surtout fort drôles.

Cordialement à toi,
L. D.

Chez nous.

CHEZ nous, on a l'âme hautaine ;
On n'aime pas ceux qu'une chaîne
Oblige à se mettre à genoux,
Chez nous.

Chez nous, on est citoyen libre ;
On sent quelque chose qui vibre,
Quand on chante *Roulez tambous !*
Chez nous.

Chez nous, on est tous militaires ;
Nos majors sont parfois notaires,
Et nos canons sont des bijoux,
Chez nous.

Chez nous, on aime les montagnes
Et les troupeaux dans les campagnes ;
On aime aussi les bons vieux *bouts*,
Chez nous.

Chez nous, on aime être tranquille,
Et, sans trop se faire de bille,
On aime amasser quelques sous,
Chez nous.

Chez nous, on déteste la pose,
On ne veut rien de la névrose
Ni des sourires aigres-doux,
Chez nous.

Chez nous, quand l'amour nous tourmente,
Notre éloquence est un peu lente ;
Du cœur on pousse les verrous,
Chez nous.

Chez nous, on aime un peu la pinte,
Le « bon nouveau », mais pas l'absinthe.
On voit rarement des gens soûls
Chez nous.

Chez nous, on n'aime pas les cuistres ;
On supporte encore les ministres,
Mais les poètes, c'est des fous,
Chez nous.

Chez nous, peu de gens sont artistes ;
On aime trop les choses tristes ;
Du Seigneur on craint le courroux,
Chez nous.

Chez nous, on pourrait, puisqu'on s'aime,
Etre moins *pâtes froids* quand même
Et parfois faire un peu les fous,
Chez nous.

Chez nous, le cœur est pacifique,
On à l'humeur philosophique :
On se tient éloigné des coups
Chez nous.

Chez nous, on n'aime pas le faste,
On ne court pas vers l'or néfaste.
On n'est pas pingre ou grappe-sous,
Chez nous.

Chez nous, en somme, il fait bon vivre ;
C'est un secret que chacun livre,
Car on dit souvent : « Vive nous ! »
Chez nous.

GEORGES RIGASSI.

La livraison de *janvier* de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

L'éducation physique d'une nation, par le commandant Emile Mayer (Abel Venglaire). — Madame Barrault à Paris. Nouvelle, par F. Dupin de Saint-André. — Le paysan russe, par Louis de Soudak. — Le réalisme en Amérique. M. Jack London, par Mary Bigot. — Une excursion aux îles du Commandeur et au Kamtchatka, par Madeleine Adrien Monod. (Seconde partie.) — Au pays de la houille, par S. Grandjean. — Une infante d'Espagne en Suisse, par Paul Besson. — La rose noire. Conte, de L. Ganghofer. — Chroniques parisienne, italienne, allemande, américaine, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque universelle* :
Place de la Louve, 4, Lausanne

L'instruction économique. — Le fait ne date pas d'aujourd'hui. A la visite sanitaire, on interroge une recrue :

— Savez-vous lire ?
— Non, je n'ai jamais été qu'à l'école du soir.
— Eh bien, alors ?
— Mais on n'allumait jamais la lampe, par économie.

Quemet Tiène fasâi sa sâocesse ài tchoux.

Ile medzîve salâ, clli Tiène, et bêvessâi fermo po coudhî étieindre on sacré gran de sau que l'avâi dèsô la leinga du que sa mère l'avâi fê ! Portâve tota la barba, onna barba rossetta, po cein que l'avâi ètâ dein lè z'artilleu et que racontâve que le canon et lè mortâ la lâi avant z'au zu soupliâie. Faillâi l'ouïre pé lo « Ceintenêro », tsantâ la tsanson de l'artilleri ein bêvessaint son petit verro :

Brav'artilleu, mè frâre,
Vo n'âi jamé z'u pouâre
D'ouïre votrê canon
Quand ie fant lau tredon ;
Ma cein que vo fâ pouâre
Et vo bâille la fouâre
Quand l'ant bin bordenâ,
L'è d'attrapâ la sâ !

Et hardi ! avoué sa barba rodze que breinâve quemet onna barbitche de tchivra, oncora on verratson po trinquâ avoué Metsî à Gros et Fritz dâi Tronc. L'étai trâi z'ami que sè pouâvant pas passâ lè z'on dâi z'autro, s'étant adi recriâ du que l'irant dzouveno. Quand l'avant bin quartettâ, l'allâvant agotâ lo chenique à Metsî, à bin l'iguie de cerise à Fritz, que l'étai tyâ-caïon de son meti.

On coup, Tiène dèvessâi fêre boutseri et l'è justameint Fritz que lâi tiâve son caïon. L'étant quie, rein que lè dou aprî lau bite que l'avant saillâte dâi z'ebouëton. Clli podro caïon que sè cheintâ avoué 'na cordetta ào mor, fasâi dâi bramâies de la mètsance. Tiène lo tsampâve pé derrâi, tandi que Fritz lo terive pé devant. Ai lulâie que fasâi lo caïon, vaite Metsî qu'arreve.

— Ah ! te fâ boutseri, Tiène ? que lâi dit. L'è on boun'affère. Ma, devant, veni vito ti lè dou agotâ mon iguie de prome. Vo voliâi pas vo z'arrêté.

— Vâi mâ, que fêre dau caïon ? que repond Tiène.

— Eh bin ! attiuta-vâi, dit dinse Fritz que l'avâi sâi du tota la senanna devant : faut vito l'êterti et pu on revindra lo sagnâ aprî quand l'è qu'on arâ bu clli verratson.

Va que sâi de : mè trâi soûlon achomant lo caïon que sè fot bas lè quatre fê eïn l'air, sein rebudzi, tandi que lè z'hommo châotâvant tant que vê Metsî po bâire lau z'iguetta.

Guiéro lâi san-te restâ ? Diabe lo mot que i'en sé, câ vu pas vo dere onna dzanlie, cein que lâi a de su l'è que Tiène tsantâve sa tsanson dâi z'artilleu :

Brav'artilleu, mè frâre...

quand vaite la Marienne à Tiène qu'arreve tot essociliâie et qu'avâi corrâ tant que pouâve

éteindre, sè cheveu saillessant on bocon de sa béguina.

— Ah ! l'è ice que vo fêde boutseri, que lau crie, pandoure que vo z'ite ! pandoure ein avoué ! Veni vère votron caïon.

L'avâi onna voix quemet clli marchand de roulière que vegrâi dein lè fâre lâi a ou par d'an. On l'ouya du demi-hâora lliein.

— Lo caïon, que fâ Tiène po la rabonnâ on bocon, l'è tyâ, vilhe tiura, t'arâi du guegnâ dèvans de tant bramâ.

— Tyâ ! s'ôn bî diâbllio, allâ vère quemet l'è tyâ, que tot ora l'è vu que medzîve lè tchou que ié lavâ po la sâocesse. Vo n'arâ pas fauta de mettrâ lè tchou dein lè bouf po fêre la sâocesse, lo caïon lè met lî-mîmo. T'einlevâi po dâi ru-pian !

Noutrè lulu sè mettant à trassî et que vâyan-tee ? Lo caïon, vâi ma fâ, que n'avâi rein ètâ qu'è-toumî, que coressâi et qu'avâi dein lo mor l'avan-derrâi dâi tchou à la Marienne.

Que faillâi-te fêre ? La Marienne n'a pas voliu sè remet à lavâ dâi z'autro tchou clli mîmo dzo et l'a faliu reiuvouyi la boutseri ào leindé-man.

Et du clli dzo, Tiène et Fritz l'ant ètâ prau couïenâ d'avâi ètâ dobedzi de mettre dou dzo po tyâ on caïon et lè dzein lè z'ant batsî :

Tiene : *Sâocesse-âi-tchou*,
et Fritz : *Tyâ-caïon-ein-dou-dzo*.

MARC A LOUIS.

Encore un petit effort.

CELA n'a pas été tout seul, mais nous approuvons tout de même du port. Encore un petit effort et nous y sommes.

La caisse de l'*Association Juste Olivier* possède actuellement 5700 francs, environ. Ce n'est pas une fortune ; c'est même très peu quand on songe que c'est là tout ce qu'ont pu recueillir, en six ans et au prix de quels efforts, quelques personnes dévouées, pour honorer la mémoire de l'un des premiers parmi nos poètes nationaux. Vaudois en ceci nous n'avons certes pas de quoi être fiers.

Ce n'est pas une fortune, disons-nous. Oh ! non, mais enfin, il y a là de quoi payer la part de l'*Association* aux frais d'érection, à Eysins et à Gryon, de deux blocs avec mœillons. Cela payé, il restera pour graine un petit reliquat, qui constituera la base d'un fonds à parfaire et que l'on affectera au monument principal à ériger à Lausanne. Il faut une *quinzaine de mille francs*. Ce n'est pas le diable. Si on ne les trouve pas, c'est à désespérer de nous.

Des conférences, une souscription dans les écoles, une soirée au théâtre, sont annoncées et M. Berrier, bibliothécaire cantonal, trésorier de l'*Association*, reçoit avec un égal empressement et les inscriptions de membres de l'*Association* — coût 2 francs par an — et les dons, quelle qu'en soit la valeur.

Il y a donc encore de l'espoir.

De son côté, le *Conteur* met en vente, au prix de 80 centimes⁵ — 85 c. par la poste — la série des huit cartes postales éditées par le comité local de Gryon et représentant les différents épisodes du transport de Solalex à Gryon, du beau bloc erratique destiné au monument à ériger dans ce haut village.

Qui en veut ?

A table d'hôte. — Au dessert, un monsieur à la figure rubiconde, à la panse rebondie, s'adresse à sa voisine.

— Pardon, madame, je suis un peu myope. Ai-je bien mangé de tout ?

Se méfier des dictons. — Peu galant, mais authentique.

Lors d'un concert donné par une société de chant mixte, le directeur avait quelque peine à placer les dames comme il le désirait.

Le président de la société crut bien faire en le supplément dans cette tâche.

Le directeur est pointilleux — les musiciens le sont tous :